

Conseil portuaire – Ports de Lanton



Lanton
3 octobre 2024



Ordre du jour

1. Etat des dossiers structurels ;
2. Point sur le budget en cours ;
3. Informations sur les tarifications ;
4. Travaux, programmation, dragage.

1. Le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon :



- ⇒ le SMPBA est désormais implanté au port des Tuiles à Biganos (Arrêté Préfectoral du 31 mai 2024) ;
- ⇒ Arrivée de Fabien GUTTIEREZ comme agent portuaire sur La Teste-de-Buch au 1^{er} mai ;
- ⇒ Arrivée de Nicolas GUICHARD comme agent portuaire sur Gujan-Mestras au 1^{er} juin ;
- ⇒ Arrivée de Christophe DUBERNET comme agent des interventions techniques polyvalent (régie du SMPBA) au 1^{er} juin ;
- ⇒ Mutation de Joseph IBARROLA à la mairie de La Teste-de-Buch au 14 août 2024 ;
- ⇒ Un poste d'agent portuaire de port à sec sera à pourvoir pour le début de la saison 2025.

Organigramme du Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon (SMPBA)



Rue du Prieuré de Comprian
Port des Tuiles
33380 Biganos
06.24.57.52.10

Chef de Division
Patrimoine Portuaire

Président
Jean GALAND

Directeur
Cyril CLEMENT

Chef du pôle
Soutien
Jocelyne
SARRAUTE

Chef du Pôle
Opérations
Alain DAULAT
06 24 57 04 84

Chef du Pôle
Expertise
Stratégie et
Subventions

Police
Portuaire
Clément
HONORE
06 24 57 28 74

Bureau
Administration
Portuaire

Pascal SIREROL
06 24 57 75 89

Adjoint au
Responsable de
Bureau
Sébastien BEME
06 24 57 05 10

Bureau Technique
Gestion Portuaire

Cédric
PECQUEUX
06 24 57 93 90

Responsable
des Ports de
La Teste

Emmanuel
BASTIEN
06 26 35 29 62

Agents Portuaires

Nicolas PETIT
06 24 57 94 29

Nicolas DELHOSTE
06 24 57 94 02

Julien SAQUEBOEUF
06 24 57 94 03

Sébastien DELBOUSQUET
06 20 79 20 99

Jean Marc MATHIEU
06 24 57 93 85

Nicolas GUICHARD
06 24 57 94 42

Fabien GUTIERREZ
06 26 67 35 81

Expérimentation
Port à sec
La Teste de
Buch

06 28 61 81 77

Jacky
THARAUD
06 15 98 99 88

Tony
VEDRENNE
06 24 57 79 72

Recrutement
à venir
en 2025

Bureau
Ressources
Humaines
et Administration
Générale

Assistant
Administration
Générale
Thierry DAVID
06 24 57 52 10

Assistant
Administratif
Polyvalent
Amaud COMBES
06 35 31 90 50

Bureau
Marchés
Finances
Bruno SAVY
06 24 57 75 76

Gestionnaire
Financier
Denise LACAZE
06 24 57 99 73

Bureau
Travaux
Infrastructures

Olivier
LARTIGUE
06 24 57 94 22

Dessinateur
Yohan CUQUEL
06 24 57 29 39

Bureau
Travaux
Maintenance
Vincent CURSAN
06 24 57 94 44

Agents des
interventions
techniques
Amaud
MONESTIER
06 24 57 94 43

Thomas
MARECAUT
06 24 57 94 24

Christophe
DUBERNET
06 12 99 66 13



1. Le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon

Périmètre:

- Plan d'eau: 1434 places au port, 896 corps morts, 513 contrats de vacance de quai : 2843 contrats (+21) ;
- Domaine terrestre: 1018 (+52) contrats ;
- Listes d'attente: 1909 personnes tous ports confondus ;
- Un site internet smpba.fr (425 000 vues) où les usagers retrouvent toutes les informations du SMPBA (formulaires, infos, comptes rendus conseils...);
- La lettre d'information « Et sur les ports » : 14^{ème} édition en septembre 2024;
- Réunions très régulières avec tous les partenaires locaux (sous-préfecture, DDTM, maires, professionnels, DGFIP, SIBA...);



Patrimoine portuaire:

- AOT disponibles en ligne avec mise à jour tous les 1^{er} du mois ;
- CTAOT réunis parallèlement aux commissions de cultures marines (23 janvier, 28 mai et prochain le 29 novembre) ;
- Pas de nouvelle AOT terrestre attribuée cette année à Lanton ;
- Consultation sécurité avant les fêtes 2024: surveillance du 19 au 31 décembre (22h-6h). Ports de Lanton (notamment Cassy) non concernés ;
- Listes d'attente Lanton: 27 attributions cette année (12 Fontainevieille, 10 Cassy, 5 Vieux port), 451 personnes inscrites la plus ancienne de novembre 2007. Il faut donc compter environ 16 ans pour bénéficier d'une place sur un port de Lanton ;
- Renouvellements 2024: jusqu'au 1er décembre via le portail internet ;
- Demandes de manifestation: aucun arrêté à Lanton cette année (103 cette année à l'échelle du bassin).

Police portuaire:

- 248 procès verbaux dressés dont 19 sur les ports de Lanton (uniquement sur de l'occupation sans titre sur le domaine maritime) ;
- 1 contravention de grande voirie avec action en référé ayant abouti ;
- Contrairement à d'autres ports sur le bassin, aucune procédure à déplorer en terme d'AOT non entretenue, atteinte à la propreté des ports ou utilisation non conforme sur les ports de Lanton
- 212 courriers de mises en demeure (à l'échelle du bassin) ;
- Stickers: face aux coûts de confection et d'envois (5000€) et grâce à la modernisation de ses moyens de contrôle plus pratiques comme plus fréquents, le SMPBA cesse l'émission de ses autocollants en 2025 ;
- Modification de l'arrêté VNM en 2024: rajout d'une exclusion sur les cales du pôle nautique à La Teste-de-Buch et du Port du Betey à Andernos-les-Bains du 15 juin au 15 septembre.

Autres activités du SMPBA

- Prise de compétence progressive sur le périmètre « L'aiguillon Lapin-Blanc » à La Teste-de-Buch cette année ;
- Retrait d'épaves et de macros déchets sur le domaine maritime entre le Lapin Blanc et la pointe de l'Aiguillon à La Teste ;



- Remplacement du balisage identitaire endommagé dans le chenal du port ostréicole d'Andernos-les-Bains (une quarantaine de poteaux remplacés en régie) ;



Autres activités du SMPBA

- Nettoyage du port de La Teste centre avec les professionnels (juin 2024): 8000€ - 5,6T de bois – 22T de DIB ;



- Expérimentation du port à sec de La Teste avant projet définitif ;



- Format à 40 navires
- Satisfaction de la totalité des usagers
- 120 Personnes se sont déjà inscrites sur la liste d'attente (sans publicité du SMPBA)

2. Budget:



- ⇒ Redevances 2021 et avant recouvrées à 100%; pourcentages N-1 et N-2 en croissance ;
- ⇒ Résultat actuel 2024: 2 698 291 € (2 556 612 € en 2023 soit +5,5%) ;
- ⇒ Dotation de transfert 2024 CD33 reçue en début d'année – montant constant ;
- ⇒ Subvention Etat « fond vert » pour déconstruction friche Codimer à Gujan Mestras pour 500k€ ;
- ⇒ Station essence de Fontainevieille: 4335 L d'essence mais... 35L de Gasoil. Proposition de stopper la distribution de ce carburant (120 L en 2023) ;
- ⇒ Subvention aux associations: 27 800 € en 2024 ;
- ⇒ Demande de subventions en cours :
 - Mise en place de corps morts « écologiques » Andernos, Lanton, Ares ;
 - Construction d'un quai professionnel à Meyran Ouest ;
 - Aménagement complet quai et ponton dont patrimonial à Larros Gujan – Négatif ;
 - Construction d'un port à sec.

2. Budget

2024

04/09/2024

Fonctionnement		Total	Engagé 2024	Payé 2024	Reste à Engager	Disponible financier	Niveau engagement	dont RAR 2023
Chapitre 11	impots et Frais fonctionnement courant activité (véhicules, fluides, énergies,...)	501 729,28 €	676 524,76 €	583 045,65 €	14 891,68 €	140 562,47 €	98%	75 396,53 €
	Entretien maintenance ouvrage (comptes 6156 - 61521 - 61558...)	360 267,54 €	170 580,38 €	138 388,70 €				
Chapitre 12	MASSE SALARIALE	1 658 500,00 €	1 031 419,00 €	1 030 679,50 €	627 081,00 €	627 820,50 €	62%	32 943,18 €
Chapitre 65	Autres comptes Gestion Courante (redevances, formations, ...)	13 500,00 €	3 466,78 €	3 466,78 €	10 033,22 €	10 033,22 €	26%	
Chapitre 66	Emprunts (6611 : interets)	143 300,00 €	137 047,05 €	137 047,05 €	6 252,95 €	6 252,95 €	96%	
Chapitre 67	Charges exceptionnelles (subventions, titres annulés)	23 000,00 €	22 751,78 €	22 751,78 €	248,22 €	248,22 €	99%	
Chapitre 68	Dotation aux provisions	5 000,00 €	- €	- €	5 000,00 €	5 000,00 €	0%	
		2 705 296,82 €	2 041 789,75 €	1 915 379,46 €	663 507,07 €	789 917,36 €		

Investissement		Total	Engagé 2024	Payé 2024	Reste à Engager	Disponible financier	Niveau engagement	RAR 2023
Chapitre 16 (emprunts & dettes)		451 000,00 €	353 884,13 €	353 884,13 €	97 115,87 €	97 115,87 €	78%	
Chapitre 20 (immo incorporelles)		81 944,40 €	77 615,71 €	40 945,88 €	4 328,69 €	40 998,52 €	95%	1 468,50 €
Chapitre 21 (immo corporelles)		65 092,33 €	50 013,93 €	44 587,36 €	15 078,40 €	20 504,97 €	77%	- €
Chapitre 23 (immo en cours)		8 894 596,16 €	6 321 843,42 €	3 263 561,19 €	2 572 752,74 €	5 592 594,72 €	71%	149 480,54 €
		9 492 632,89 €	6 803 357,19 €	3 702 978,56 €	2 689 275,70 €	5 751 214,08 €		

3. Tarification 2024:

	ARES	ANDERNOS	LANTON	GUJAN-MESTRAS	LA TESTE DE BUCH	BIGANOS	
	2024	2024	2024	2024	2024	2024	TOTAL 19/09/2024
Contrats Linéaire Public	16	285	442	78	360	253	1434
Facturation Linéaire Public	8 358 €	226 207 €	360 779 €	80 979 €	376 340 €	53 927 €	1 106 590 €
Contrats Corps Morts	225	534	137	0	0	0	896
Facturation Corps Morts	90 046 €	215 316 €	55 681 €	- €	- €	- €	361 043 €
Contrats Devant AOT	19	62	4	259	169	0	513
Facturation devant AOT	11 589 €	31 166 €	2 764 €	134 426 €	91 792 €	- €	271 736 €
Total Contrats	260	881	583	337	529	253	2843
SOUS TOTAL	109 993 €	472 689 €	419 224 €	215 404 €	468 132 €	53 927 €	1 739 369 €
Contrats Passages	0	67	56	28	32	7	190
Facturation Passages	- €	14 751 €	19 024 €	13 190 €	9 465 €	699 €	57 130 €
SOUS TOTAL (8)+(10)	109 993 €	487 440 €	438 248 €	228 594 €	477 598 €	54 626 €	1 796 499 €
Contrats Liste d'Attente	24	70	46	43	73	25	281
Facturation Liste d'Attente (3)	360 €	1 050 €	690 €	645 €	1 095 €	375 €	4 215 €
SOUS TOTAL (11)+(13)	110 353 €	488 490 €	438 938 €	229 239 €	478 693 €	55 001 €	1 800 714 €
Contrats AOT Terrestres	47	127	17	517	217	93	1018
Facturation AOT Terrestre	83 850 €	176 403 €	49 603 €	326 934 €	132 827 €	7 906 €	777 522 €
SOUS TOTAL (114)+16)	194 203 €	664 893 €	488 541 €	556 173 €	611 520 €	62 907 €	2 578 236 €
Contrats divers	0	4	5	23	42	2	76
Facturation divers	- €	1 400 €	19 470 €	87 362 €	11 224 €	600 €	120 055 €
TOTAL SMPBA (17)+(19)	194 203 €	666 293 €	508 011 €	643 535 €	622 743 €	63 507 €	2 698 291 €

3. Tarification 2024 :

2023: 589 contrats plan d'eau + 106 Passages + 17 AOT terrestre pour un montant de redevances de 503 472€

	2023	TOTAL 25/09/2023
Contrats Linéaire Public	449	1432
Facturation Linéaire Public	352 294 €	1 012 120 €
Contrats Corps Morts	136	910
Facturation Corps Morts	52 100 €	346 103 €
Contrats Devant AOT	4	480
Facturation devant AOT	2 836 €	239 898 €
Total Contrats	589	2822
SOUS TOTAL	407 230 €	1 598 121 €
Contrats Passages	106	302
Facturation Passages	30 854 €	84 771 €
SOUS TOTAL (8)+(10)	438 083 €	1 682 893 €
Contrats Liste d'Attente	344	1261
Facturation Liste d'Attente (3)	5 160 €	18 915 €
SOUS TOTAL (11)+(13)	443 243 €	1 701 808 €
Contrats AOT Terrestres	17	966
Facturation AOT Terrestre	56 941 €	721 568 €
SOUS TOTAL (114)+16)	500 184 €	2 423 376 €
Contrats divers	3	36
Facturation divers	3 288 €	133 235,7 €
TOTAL SMPBA (17)+(19)	503 472 €	2 556 612 €

	2024	TOTAL 19/09/2024
Contrats Linéaire Public	442	1434
Facturation Linéaire Public	360 779 €	1 106 590 €
Contrats Corps Morts	137	896
Facturation Corps Morts	55 681 €	361 043 €
Contrats Devant AOT	4	513
Facturation devant AOT	2 764 €	271 736 €
Total Contrats	583	2843
SOUS TOTAL	419 224 €	1 739 369 €
Contrats Passages	56	190
Facturation Passages	19 024 €	57 130 €
SOUS TOTAL (8)+(10)	438 248 €	1 796 499 €
Contrats Liste d'Attente	46	281
Facturation Liste d'Attente (3)	690 €	4 215 €
SOUS TOTAL (11)+(13)	438 938 €	1 800 714 €
Contrats AOT Terrestres	17	1018
Facturation AOT Terrestre	49 603 €	777 522 €
SOUS TOTAL (114)+16)	488 541 €	2 578 236 €
Contrats divers	5	76
Facturation divers	19 470 €	120 055 €
TOTAL SMPBA (17)+(19)	508 011 €	2 698 291 €

2024: 583 contrats plan d'eau + 56 Passages + 17 AOT terrestre pour un montant de redevances de 508 011€



Physionomie tarification 2025

- Architecture maintenue avec quelques évolutions pour tenir compte des investissements réalisés et des coûts d'entretien et de maintenance.
- Propositions d'évolution sur le plan d'eau:
 - Augmentation moyenne de 5% sur les linéaires plan d'eau ;
 - Passage au fil de l'eau en catégorie supérieure pour les aménagements réalisés (le Betey en A, crosses et échelles dans les ports en C) ;
 - Augmentation 5% sur les mouillages (frais conséquents car politique « 0 sinistre ») ;
 - Augmentation de 25€ pour mise en sécurité d'un navire (illicite).

REDEVANCES PLAN D'EAU 2024 (TARIFS en euros TTC)



REDEVANCE TOTALE = Redevance d'occupation + redevance domaniale annexe

Tarifcation de contrats annuels: attribution de janvier à août tarif annuel, ensuite tarif de passage
Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

1/ Redevances d'occupation

Catégories de ports selon leur niveau d'accessibilité sur une marée	Redevance annuelle	Redevance hebdomadaire	Redevance hebdomadaire	Redevance hebdomadaire	Redevance nuitée
		<u>Basse saison</u> du 1er octobre au 30 avril	<u>Moyenne saison</u> mai juin et	<u>Haute saison</u> du 1er juillet au 31 août	
Catégorie 1	90,00	2,50	7,00	11,55	2,50
Catégorie 2	75,00	2,00	5,85	9,25	2,00
Catégorie 3	36,00	1,65	3,50	6,00	1,50

Catégorie 1 : La Teste de Buch - Gujan-Mestras
Catégorie 2 : Arès - Andernos - Lanton
Catégorie 3 : Ports fluviaux de Biganos

Navire multicoque sur linéaire public dans le port (sauf bateaux professionnels)	Prix simple X2 sur domanialité et équipement (hors corps mort et devant AOT terrestre)
Navire patrimonial	- 35 % (appliqué sur la redevance d'occupation)
Navire propulsion à voile	- 20 % (appliqué sur la redevance d'occupation)
Navire de plaisance des titulaires d'AOT terrestres (uniquement pour toute attribution initiale de l'AOT concernée avant 2020)	-75%

OCCUPATION DU PLAN D'EAU DEVANT LES AOT TERRESTRES DES ENTREPRISES NAUTIQUES (sur déclaration annuelle de l'entreprise)	Nb d'emplacements déclaré * Longueur moyenne déclarée * tarifs au m (catégorie 1 ou 2)
---	--

NB : les navires sur les emplacements demandés doivent faire l'objet d'un contrat de maintenance avec l'entreprise nautique

POSTE D'AMARRAGE PROFESSIONNEL SUR LINEAIRES PUBLICS AMENAGES	Redevance assise sur la longueur du navire pro ou sur la longueur moyenne déclarée des navires en réparation ou maintenance (catégorie 1 ou 2 + redevance domaniale annexe)
---	---

REDEVANCES PLAN D'EAU 2025 (TARIFS en euros TTC)



REDEVANCE TOTALE = Redevance d'occupation + redevance domaniale annexe

Tarifcation de contrats annuels: attribution de janvier à août tarif annuel, ensuite tarif de passage
Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

1/ Redevances d'occupation

Catégories de ports selon leur niveau d'accessibilité sur une marée	Redevance annuelle	Redevance hebdomadaire	Redevance hebdomadaire	Redevance hebdomadaire	Redevance nuitée
		<u>Basse saison</u> du 1er octobre au 30 avril	<u>Moyenne saison</u> mai juin et	<u>Haute saison</u> du 1er juillet au 31 août	
Catégorie 1	94,00	2,60	7,40	12,10	2,60
Catégorie 2	79,00	2,10	6,10	9,70	2,10
Catégorie 3	38,00	1,70	3,70	6,30	1,70

Catégorie 1 : La Teste de Buch - Gujan-Mestras
Catégorie 2 : Arès - Andernos - Lanton
Catégorie 3 : Ports fluviaux de Biganos

Navire multicoque sur linéaire public dans le port	Prix simple X2 sur domanialité et équipement (hors corps mort et devant AOT terrestre)
Navire patrimonial (hors usage professionnel)	- 35 % (appliqué sur la redevance d'occupation)
Navire propulsion à voile (hors usage professionnel)	- 20 % (appliqué sur la redevance d'occupation)
Navire de plaisance des titulaires d'AOT terrestres (uniquement pour toute attribution initiale de l'AOT concernée avant 2020)	-75%

OCCUPATION DU PLAN D'EAU DEVANT LES AOT TERRESTRES DES ENTREPRISES NAUTIQUES (sur déclaration annuelle de l'entreprise)	Nb d'emplacements déclaré * Longueur moyenne déclarée * tarifs au m (catégorie 1 ou 2)
---	--

NB : les navires sur les emplacements demandés doivent faire l'objet d'un contrat de maintenance avec l'entreprise nautique

POSTE D'AMARRAGE PROFESSIONNEL SUR LINEAIRES PUBLICS AMENAGES	Redevance assise sur la longueur du navire pro ou sur la longueur moyenne déclarée des navires en réparation ou maintenance (catégorie 1 ou 2 + redevance domaniale annexe)
---	---

REDEVANCES PLAN D'EAU 2024 (TARIFS en euros TTC)

REDEVANCE TOTALE = Redevance d'occupation + redevance domaniale annexe
2/ Redevances domaniales annexes

Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

Niveau d'équipement portuaire	Catégorie A : Ponton aménagé et équipé de catways SMPBA avec eau et électricité	Catégorie B : Ponton aménagé SMPBA sans catways avec eau et/ou électricité	Catégorie C : - ponton aménagé SMPBA ou - quai avec eau et/ou électricité	Catégorie D : Quai aménagé SMPBA (échelles et systèmes d'amarrage fixe)	Catégorie E : Linéaire non aménagé SMPBA
Montant annuel et au m (en euros)	80,00 €	58,00 €	40,00 €	34,00 €	0,00 €
Montant hebdomadaire moyenne et haute saison (mai à septembre)	6,60 €	5,15 €	3,30 €	1,65 €	0,00 €
Montant hebdomadaire basse saison (1er oct au 30 avril)	3,15 €	2,50 €	1,60 €	0,80 €	0,00 €
Montant nuitée et au m (en euros)	1,00 €	0,85 €	0,60 €	0,30 €	0,00 €

Catégorie A : Andernos (Digue ouest quai Jean Bonnat)+ Patrimoine La Teste + Gujan OstréaEdulis

Catégorie B : Lanton (Fontainevielle + Taussat Vieux Port digue est) + Lanton Cassy ABCD

Catégorie C : La Teste de Buch (Dignes Est)

Andernos (Bétey) - Lanton (Taussat Vieux Port digue Ouest)

Catégorie D : Lanton (Cassy Digue E), Meyran Est darse ouest (début), Canal fond de darse, Ares et Andernos

Catégorie E : Lanton (piquets), L'aiguillon Lapin Blanc La Teste de Buch

Biganos (port de Biganos et port des Tuiles) et devant AOT terrestres

3/ Redevance d'amarrage - Corps morts

Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

	SAISON 1er mars au 31 octobre	MENSUEL JUIN/JUILLET / AOUT	MENSUEL HORS JUIN/ JUILLET / AOUT	HEBDOMADAIRE	JOURNALIERE
1ères lignes	35,00	21,00	10,00	6,00	1,50
2ème ligne et suivantes	70,00	40,00	20,00	12,00	3,00

4 / Inscription et renouvellement sur liste d'attente par commune	15€/3 ans /par liste occupation annuelle
--	--

5 / Déplacement d'un navire mis en sécurité par le SMPBA à terre ou sur plan d'eau	375 €
---	-------

6 / Navire sans autorisation - occupation sans droit ni titre. Tarification journalière	100 €
--	-------

REDEVANCES PLAN D'EAU 2025 (TARIFS en euros TTC)

REDEVANCE TOTALE = Redevance d'occupation + redevance domaniale annexe
2/ Redevances domaniales annexes

Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

Niveau d'équipement portuaire	Catégorie A : Ponton aménagé et équipé de catways SMPBA avec eau et électricité	Catégorie B : Ponton aménagé SMPBA sans catways avec eau et/ou électricité	Catégorie C : - ponton aménagé SMPBA ou - quai avec eau et/ou électricité	Catégorie D : Quai aménagé SMPBA (échelles et systèmes d'amarrage fixe)	Catégorie E : Linéaire non aménagé SMPBA
Montant annuel et au m (en euros)	84,00 €	61,00 €	42,00 €	37,00 €	0,00 €
Montant hebdomadaire moyenne et haute saison (mai à septembre)	6,90 €	5,40 €	3,45 €	1,80 €	0,00 €
Montant hebdomadaire basse saison (1er oct au 30 avril)	4,00 €	3,00 €	2,00 €	1,00 €	0,00 €
Montant nuitée et au m (en euros)	1,00 €	0,85 €	0,60 €	0,30 €	0,00 €

Catégorie A : Andernos (Jean Bonnat)+ Bety Est&Ouest+ Patrimoine La Teste/Gujan + Gujan OstréaEdulis

Catégorie B : Lanton (Fontainevielle + Taussat Vieux Port digue Est) + Lanton Cassy ABCD

Catégorie C : La Teste (Est)+ Andernos (Bétey Nord) - Lanton (Taussat Vieux Port Ouest) - Biganos Pontons

Catégorie D : Lanton (Cassy Crosses Est), Meyran Est darse ouest (début), Canal fond de darse, Ares/Anderno

Catégorie E : Lanton (piquets), L'aiguillon Lapin Blanc Rocher La Teste de Buch

Biganos (port de Biganos et port des Tuiles) et devant AOT terrestres non aménagé

3/ Redevance d'amarrage - Corps morts

Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

	SAISON 1er mars au 31 octobre	MENSUEL JUIN/JUILLET / AOUT	MENSUEL HORS JUIN/ JUILLET / AOUT	HEBDOMADAIRE	JOURNALIERE
1ères lignes	37,00	23,00	11,00	6,50	1,60
2ème ligne et suivantes	74,00	42,00	21,00	12,50	3,15

4 / Inscription et renouvellement sur liste d'attente par commune	15€/3 ans /par liste occupation annuelle
--	--

5 / Déplacement d'un navire mis en sécurité par le SMPBA à terre ou sur plan d'eau	400 €
---	-------

6 / Occupation journalière navire sans autorisation	100 €
--	-------

- Propositions d'évolution sur le domaine terrestre :
 - Revalorisations de 5% en moyenne pour tenir compte de la réalité économique des frais d'entretien et maintenance ;
 - Revalorisation entretiens et contrôles périodiques des moyens de levage collectifs mis en place et entretenus par le gestionnaire pour tenir compte de la réalité économique des frais de maintenance d'entretien et d'énergie (de 805 à 850€ par professionnel par an) ;
 - Infrastructures d'eau de mer pour le port ostréicole d'Andernos (+1,5€/m²) soit 23€ alors que cela coûte réellement 33,15€ au SMPBA. Installations en gravitaire +1€. Prise en compte des coûts de maintenance et de l'énergie ;
 - Revalorisation surveillance des ports +20€ par entreprise (poste toutefois déficitaire de 6300€);
 - Augmentation carte aire de carénage professionnelle avant autre système (18000€ de fonctionnement/an) ;
 - Création de lignes pour les manifestations sur les ports: valorisation de l'utilisation du DPM ;
 - Refacturation à l'euro près de la taxe foncière des entreprises commerciales.

REDEVANCES TERRESTRES 2024 (TARIFS en euros TTC)

(Version amendée du 11 avril 2024)



1 / Redevances d'occupation annuelles

NB : tarification minimale de 15€

ELEMENT D'OCCUPATION		TARIF au m ²
1	TP pro	0,92 €
1b	TP agrément ou associatif	2,50 €
2	TP + Cabane SMPBA professionnels	2,00 €
2b	TP + Cabane SMPBA agrément	4,00 €
3	TP + Quai SMPBA Pro	1,95 €
3b	TP + Quai SMPBA agrément	4,00 €
4	TP + Cabane SMPBA + Quai SMPBA	2,52 €
4b	TP + Cabane SMPBA + Quai SMPBA agrément	5,00 €
5	TP stockage de bateaux entreprise nautique	6,00 €
6	Terrasse de restauration	15,00 €
7	Terrasse des ateliers de restauration d'Andernos	42,00 €

Bateau(x) de l'ostréiculteur, du pêcheur ou (le) bateau d'intervention de l'entreprise de construction, de location ou de maintenance nautique titulaire d'une AOT dispose automatiquement d'un emplacement plan d'eau pour son(ses) navires professionnels.

En 2024, en application de la délibération 06-2024, une remise de 25% est accordée sur le volet domanial des AOT ostréicoles et de pêche (donc à l'exclusion des redevances d'équipement).

ACTIVITES		TARIF
8	% sur Chiffre d'affaires année N-1 activité économique	1,35%
13	Antenne d'opérateur de téléphonie sur bâtiment SMPBA	2 000 €
14	Pylône d'opérateur de téléphonie sur TP	9 000 €
20	Installation eau/assainissement (cabane SMPBA Professionnelle)	50% du montant TTC

2 / Redevances outillage

ELEMENT D'OUTILLAGE		TARIF
21	Portique/Potence entenus par le SMPBA	805 €
22	Infrastructures alimentation eau de mer réalisées et entretenues par le SMPBA (systèmes prépondérance gravitaire)	16,50 €/m ² bassin/an
22b	Infrastructures alimentation eau de mer réalisées et entretenues par le SMPBA à Andernos-les-Bains	21,50 €/m ² bassin/an
23	Participation à surveillance ostréiculture période de fête	180€/an/entreprise/port
24	Cale de mise à l'eau de Canal et Larros (16m < navire < 20 m)	5 550 € par mise à l'eau
25	Cale de mise à l'eau de Canal et Larros (20m < navire < 30 m)	16550 € par mise à l'eau
26	Cale de mise à l'eau de Canal et Larros (pour navire > 30 m)	27600 € par mise à l'eau
27	Aire de carénage SMPBA (maxi 5 jours d'utilisation par bateau)	17,5 €/j d'utilisation
28	Aire de lavage SMPBA	2,5€/3mins d'utilisation
29	Carte aire de carénage/lavage pour les professionnels	350 €
30	Navire, véhicule, remorque...sur aire de carénage, cale ou aire tech	100 €/j
31	Bassin à flot	12 600 €/an
32	Stockage de navires (1) ou marchandises et assimilées (2) sur zone de sécurité publique SMPBA	3€ (forfait) ou 3€/m ² (2) occupé par jour
33	Stationnement de remorques sur aire identifiée	10 € /j
34	Mise à l'eau navire non titulaire contrat SMPBA (AOT / Liste attente)	10€ (montée/descente)
37	Port à sec (ml/an sans entretien manœuvres illimités- cf régl)	250€/ml bateau /an
38	Frais de reproduction de clés (pontons /cabanes SMPBA)	10 €
39	Nettoyage AOT sur défaillance du titulaire après mise en demeure	10€/m2 (si régie), refacturation à l'euro près (si entreprise)
40	Refacturation taxe foncière AOT commerciales	Titre des impôts

REDEVANCES TERRESTRES 2025 (TARIFS en euros TTC)

1 / Redevances d'occupation annuelles

NB : tarification minimale de 15€



ELEMENT D'OCCUPATION		TARIF au m ²
1	TP pro	1,00 €
1b	TP agrément ou associatif	2,50 €
2	TP + Cabane SMPBA professionnels	2,10 €
2b	TP + Cabane SMPBA agrément	4,00 €
3	TP + Quai SMPBA Pro	2,05 €
3b	TP + Quai SMPBA agrément	4,00 €
4	TP + Cabane SMPBA + Quai SMPBA	2,70 €
4b	TP + Cabane SMPBA + Quai SMPBA agrément	5,00 €
5	TP stockage de bateaux entreprise nautique	6,50 €
6	Terrasse de restauration	16,00 €
7	Terrasse des ateliers de restauration d'Andernos	44,00 €

Bateau(x) de l'ostréiculteur, du pêcheur ou (le) bateau d'intervention de l'entreprise de construction, de location ou de maintenance nautique titulaire d'une AOT dispose automatiquement d'un emplacement plan d'eau pour son(ses) navires professionnels.

ACTIVITES		TARIF
8	% sur Chiffre d'affaires HT année N-1 activité économique	1,35%
9	Antenne d'opérateur de téléphonie sur bâtiment SMPBA	2 150 €
10	Pylône d'opérateur de téléphonie sur TP	9 500 €
11	Installation eau/assainissement (cabane SMPBA Professionnelle)	60% du montant TTC
12	Participation à surveillance ostréiculture période de fête	200€/an/entreprise/port
13	Organisation de Manifestation inférieure à 50 personnes	gratuit
13a	Organisation de Manifestation 50<x<500	100 €
13b	Organisation de Manifestation supérieure > 500 personnes	800 €
14	Prestation de restauration par entreprise (foodtruck, sandwicherie...) dans le cadre d'une manifestation	100 €
15	Nettoyage AOT sur défaillance du titulaire après mise en demeure	10€/m2 (régie), à l'euro près (entreprise)
16	Refacturation taxe foncière AOT commerciales	Titre des impôts

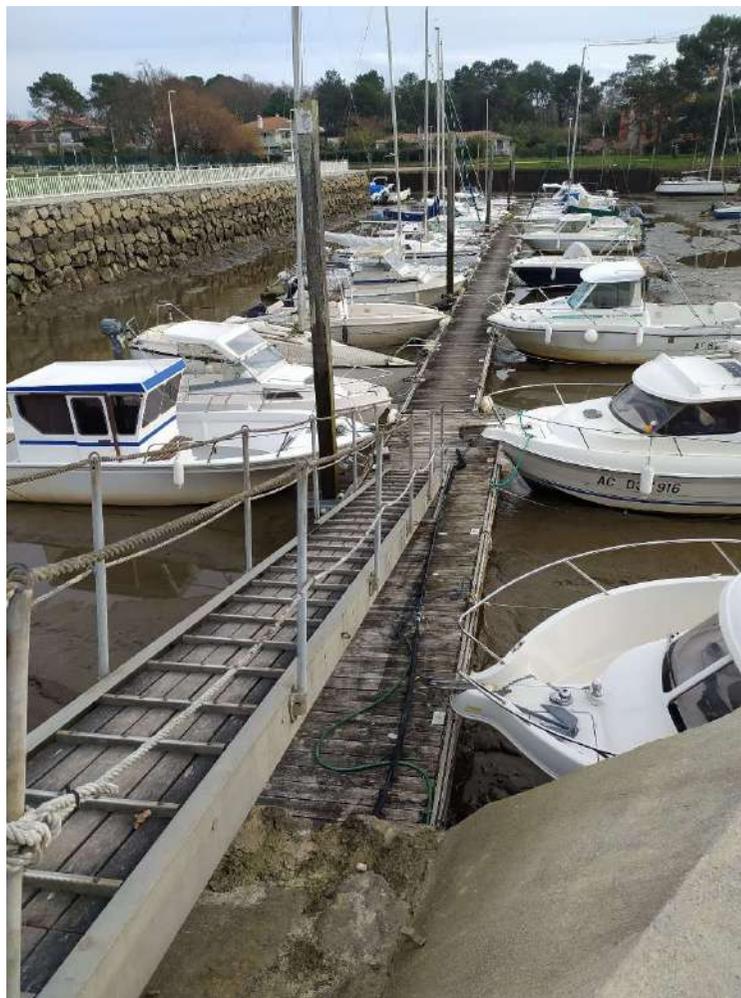
2 / Redevances outillage

ELEMENT D'OUTILLAGE		TARIF
17	Portique/Potence entenus par le SMPBA	850 €
18a	Infrastructures alimentation eau de mer réalisées et entretenues par le SMPBA (systèmes prépondérance gravitaire)	17,50 €/m ² bassin/an
18b	Infrastructures alimentation eau de mer réalisées et entretenues par le SMPBA à Andernos-les-Bains	23 €/m ² bassin/an
19a	Cale de mise à l'eau de Canal et Larros (16m < navire < 20 m)	5 750 € par mise à l'eau
19b	Cale de mise à l'eau de Canal et Larros (20m < navire < 30 m)	16550 € par mise à l'eau
19c	Cale de mise à l'eau de Canal et Larros (pour navire > 30 m)	27600 € par mise à l'eau
20	Aire de carénage SMPBA (maxi 5 jours d'utilisation par bateau)	17,5 €/j d'utilisation
21	Aire de lavage SMPBA	2,5€/3mins d'utilisation
22	Carte aire de carénage/lavage pour les professionnels	500 €
23	Navire, véhicule, remorque...sur aire de carénage, cale ou aire tech	100 €/j
24	Bassin à flot	12 600 €/an
25	Stockage de navires (1) ou marchandises et assimilées (2) sur zone de sécurité publique SMPBA	3€ (forfait) ou 3€/m ² (2) occupé par jour
26	Stationnement de remorques sur aire identifiée	10 € /j
27	Mise à l'eau navire non titulaire contrat SMPBA (AOT / Liste attente)	10€ (montée/descente)
28a	Port à sec (ml/an sans entretien manœuvres illimités- cf régl)	260€/ml bateau /an
28b	Port à sec attribution annuelle après le 31 août	130€/ml bateau /an

4.Travaux, programmation, dragage :

Réalisés ou en cours :

- Remplacement ponton traque B Cassy - 130k€ : novembre 2023



LANTON :

- Réhabilitation complète sanitaires Cassy et Vieux port (2x20k€) ;
- Création de voiries à Cassy (1/2) ;
- Remplacement 36m de ponton vieux port (mai 2024) ;



LANTON :

- Entretien désensablement Cassy et Fontainevieille (mai 2024) ;

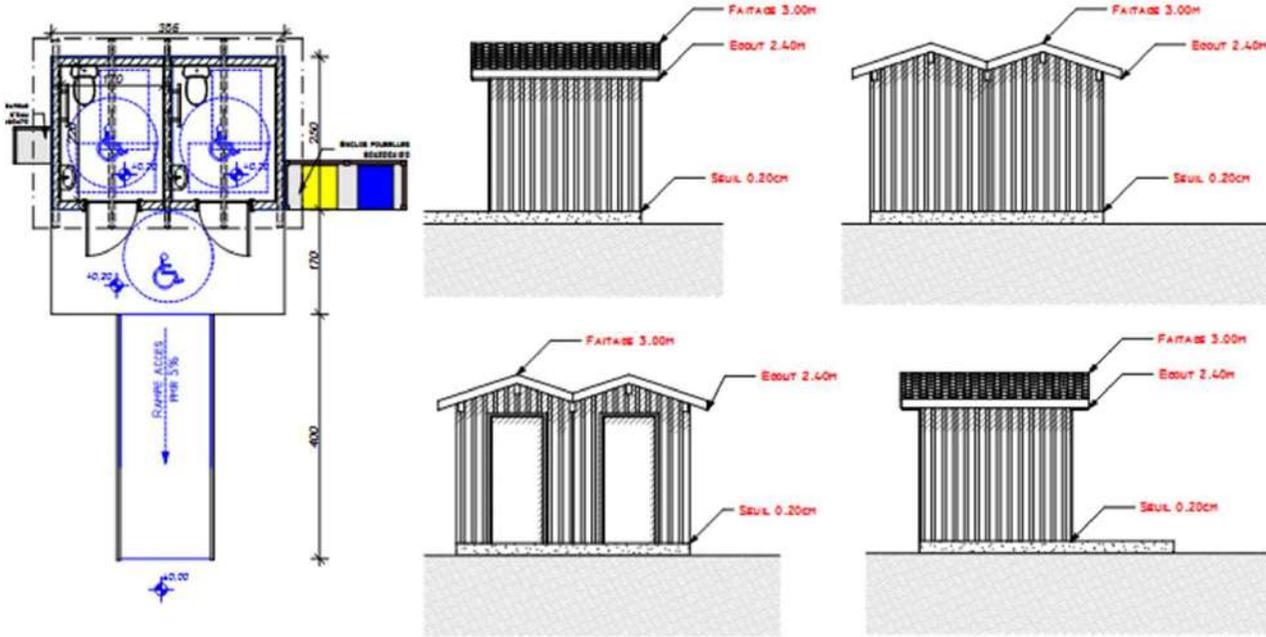




A venir :

- Réparation quai professionnel Cassy 40k€ ;
- Ponton d'accueil Cassy;
- Interventions CNTC;
- Voiries (2/2) port de Cassy ;
- Réfection cale de mise à l'eau Fontainevieille 60k€.

Sanitaires Fontainevieille



En attente fin du recours des riverains



Entretien et maintenance:



- **45 demandes d'intervention sur 2024 :**
 - *19 Sur Cassy*
 - *15 Sur Taussat*
 - *11 Sur Fontainevieille*
- **29 terminées**
 - *13 Sur Cassy*
 - *12 Sur Taussat*
 - *4 Sur Fontainevieille*
- **16 en cours**
 - *6 Sur Cassy*
 - *3 Sur Taussat*
 - *7 Sur Fontainevieille*



Entretien maintenance: bilan des principales réalisations :

- Achat tuiles et liteaux pour couverture sanitaire de Taussat : 1 100 € TTC (pose en régie)
- Achat matériaux pour travaux en régie : 1 200 € TTC
- Hydrocurage sanitaires Lanton (Cassy et Taussat) : 540 € TTC
- Maintenance poste maline de Cassy : 1000 € TTC
- Corps morts saison 2023-2024 (maintenance): 12 500 € TTC
- Réhabilitation sanitaire Cassy, montant 16 955,04 € TTC
- Réhabilitation sanitaire Taussat, montant 19 905,52 € TTC
- Dépose pelle port de Taussat : 400 € TTC
- Remplacement cumulus CNTC, montant 4 242 € TTC

Total 57 642,56 € TTC